

0688589782

**CLINIQUE LES AMBASSADEURS**

49849

MEDICO-CHIRURGICALE-  
LOT.N°3, AL HOUDA SOUSSI  
RABAT

Annule et

~~Replace~~

D E V I S

Date 01/12/2020  
N° :20120112020AM

Nom patient : BENAJAR RACHIDA

Prise en charge : MUPRAS

#### Traitements CHIRURGIE

PRESTATIONS		Nombre	Lettre clé	Prix Unitaire	Montant
SEJOUR BLOC OPERATOIRE		4 200		400,00 25,00	1 600,00 5 000,00
				Sous-Total	6 600,00
HONORAIRES		Nombre	Lettre clé	Prix Unitaire	Montant
CHIRURGIEN ANESTHESISTE		200 200		30,00 15,00	6 000,00 3 000,00
				Sous-Total	9 000,00
MEDICAMENTS		Nombre	Lettre clé	Prix Unitaire	Montant
PHARMACIE		200		15,00	3 000,00
				Sous-Total	3 000,00

Arrêté le présent devis à la somme de :  
**DIX-HUIT MILLE SIX CENTS DIRHAMS**

### Total devis

18 600,00

**Clinique Les Ambassadeurs**  
Clinique Multidisciplinaire  
Lot N°3, Lot A, Houda, Souissi - Rabat  
Tél: 05 37 75 59 55 Fax: 05 37 75 59 55  
Gsm: 06 61 99 15 90

49869  
MUPRAS



Le malade demande une nouvelle prise en charge pour le motif expliqué par son médecin.

Le 4 décembre 2020

CL LES AMBASSADEURS  
LOT N3 LOTTISSEMENT AL HOUDA SOUSSI  
RAB, 20000  
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE

N/REF : : 20203390006895

Adhérent : BENAJAR RACHIDA

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de RACHIDA BENAJAR.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 3918.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 2432.00 MAD

Validité de prise en charge : du 04-12-2020 au 04-03-2021.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

**Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.**

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à RACHIDA BENAJAR.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.



Directeur MUPRAS

**NOTE AU DESTINATAIRE : La copie de la prise en charge est acceptée pour faire valoir le droit au paiement de la facture.**

Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est nominative ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée d'une copie de la présente P.E.C. et des notes d'honoraires des praticiens.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio prière de transmettre les résultats et comptes rendus sous plis.
- Toute facture doit être libellée au Nom de la MUPRAS.
- Identifiant fiscal (IF) Et l'identifiant commun de l'entreprise (ICE) doivent être obligatoirement mentionnés sur la facture.
- Relevé d'identité bancaire (RIB) 24 chiffres doit être obligatoirement mentionné ou joint à la facture

Benajah Rchida

NOTE CONFIDENTIELLE DU MEDECIN TRAITANT

1) Date de la Consultation

1 1 1 1 1 1 1

2) Renseignements Clinique Sommaire :

Malade opérée pour mycose  
d'appendicite qui s'est réveillé avec  
suspect de maladie

3) Traitement envisagé et actes correspondant à la cotation indiquée sur la note réf.

réaction à la cooptique  
culture + analyse  
Neo Chirurgie : 200

4) Durée prévisible du traitement

A.

M

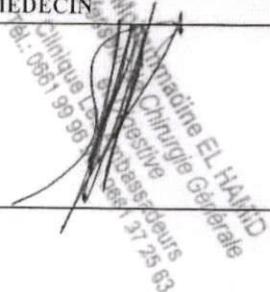
le

10/12/2020

VISA ET CACHET DU MEDECIN

REF. : 451-4-45

Indice de révision : 02



MUPRAS  
ACCUEIL  
10 DEC. 2020



الخطوط الملكية المغربية

royal air maroc

## CARTE DE VEUVE

BENAJAR RACHIDA

**VEUVE RAHMI AHMED**

Matricule: 0001198

MRAS  
10 DEC. 2020